

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1250

9 juin 2011

SOMMAIRE

Aberdeen Alpha	60000	Grand Frais Immobilier	59969
Aberdeen Global	60000	Grax Trading S.A.	59974
Agence D.L.H. S.A.	59955	Guineu Inversio S.A.	59975
Agrassur Re S.A.	59979	Halym SA	59975
ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l. ...	59992	Investec Finance S.à r.l.	59987
Banque Havilland S.A.	60000	Jupiter Luxembourg S.à r.l.	59958
Bau-Union Wiltz SA	59975	LU PC VII S.à r.l.	59992
Cannelle Private S.A. SPF	59971	Lux Délices S.A.	59956
Cesto S.A.	59976	Mars Group	59975
COF II (B) (Lux) Holdings SARL	59958	Maytag Luxembourg S.à r.l.	59983
COF II (B) (Lux) SARL	59980	MF Equities S.à r.l.	59977
Continental Holdings S.A.	59980	MF Investments S.à r.l.	59979
Continental SPF S.A.	59980	MGE Miramas S.à r.l.	59971
Eco Real Estate Luxembourg S.à r.l.	59957	MGE Vernon S.à r.l.	59979
Europa Lux III S.à r.l.	59954	MILLY'S s.à r.l. - Stop, Shop & Relax	59979
European Power Systems S.A.	60000	Modern Como S.A.	59979
Euroports Port Acquisitions Luxembourg S.à r.l.	59983	Neferet S.A.	59982
Finavias S.à r.l.	59965	Nougat Stany S.à r.l.	59976
FIN.E.A. Financière S.A.	59964	Oxilys'Coiff Luxembourg S.à r.l.	59977
Franklin Templeton Series II Funds	59964	Park Square Capital II Supplemental S.à r.l.	59990
Fuchs & Insurances S.A.	59957	Sagarmatha S.A.	59965
GEYSER INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial	59974	Solymar S.A.	59955
Good Company Sàrl	59965	TCL Holdings S.à r.l.	59957
Grand Duchy Finance S.à r.l.	59970	TV Rights S.à r.l.	59980

Europa Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.066.994,80.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 157.133.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 17 mars 2011 et avec effet immédiat, que l'associé unique de la Société, JCF III Coinvest BTG L.P., a transféré:

- 306.699.480 parts sociales de catégorie A;
- 306.699.480 parts sociales de catégorie B;
- 306.699.480 parts sociales de catégorie C;
- 306.699.480 parts sociales de catégorie D;
- 306.699.480 parts sociales de catégorie E;
- 306.699.480 parts sociales de catégorie F;
- 306.699.480 parts sociales de catégorie G;
- 306.699.480 parts sociales de catégorie H;
- 306.699.480 parts sociales de catégorie I; et,
- 306.699.480 parts sociales de catégorie J,

représentant dans leur totalité les 3.066.994.800 parts sociales qu'il détenait dans la société, de la manière suivante:

- 291.220.786 parts sociales de catégorie A;
- 291.220.786 parts sociales de catégorie B;
- 291.220.786 parts sociales de catégorie C;
- 291.220.786 parts sociales de catégorie D;
- 291.220.786 parts sociales de catégorie E;
- 291.220.786 parts sociales de catégorie F;
- 291.220.786 parts sociales de catégorie G;
- 291.220.786 parts sociales de catégorie H;
- 291.220.786 parts sociales de catégorie I; et,
- 291.220.786 parts sociales de catégorie J,

ont été transférées à JCF III AIV II L.P., un limited partnership, constitué et régi selon les lois des îles Caïman, ayant son siège social à l'adresse suivante: c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, KY1-9002 George Town, Grand Caïman, îles Caïman et immatriculé auprès du registre des îles Caïman sous le numéro 32703.

- 15.478.694 parts sociales de catégorie A;
- 15.478.694 parts sociales de catégorie B;
- 15.478.694 parts sociales de catégorie C;
- 15.478.694 parts sociales de catégorie D;
- 15.478.694 parts sociales de catégorie E;
- 15.478.694 parts sociales de catégorie F;
- 15.478.694 parts sociales de catégorie G;
- 15.478.694 parts sociales de catégorie H;
- 15.478.694 parts sociales de catégorie I; et,
- 15.478.694 parts sociales de catégorie J,

ont été transférées à J.C. Flowers III-B L.P., un limited partnership, constitué et régi selon les lois des îles Caïman, ayant son siège social à l'adresse suivante: c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, KY1-9002 George Town, Grand Caïman, îles Caïman et immatriculé auprès du registre des îles Caïman sous le numéro 26228.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

JCF III AIV II L.P.	291.220.786 parts sociales de catégorie A
	291.220.786 parts sociales de catégorie B
	291.220.786 parts sociales de catégorie C
	291.220.786 parts sociales de catégorie D
	291.220.786 parts sociales de catégorie E
	291.220.786 parts sociales de catégorie F
	291.220.786 parts sociales de catégorie G

J.C. Flowers III-B L.P.

291.220.786 parts sociales de catégorie H
291.220.786 parts sociales de catégorie I
291.220.786 parts sociales de catégorie J
15.478.694 parts sociales de catégorie A
15.478.694 parts sociales de catégorie B
15.478.694 parts sociales de catégorie C
15.478.694 parts sociales de catégorie D
15.478.694 parts sociales de catégorie E
15.478.694 parts sociales de catégorie F
15.478.694 parts sociales de catégorie G
15.478.694 parts sociales de catégorie H
15.478.694 parts sociales de catégorie I
15.478.694 parts sociales de catégorie J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

EUROPA LUX III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011045838/73.

(110051824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Agence D.L.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.167.

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2010, contenant l'affectation du résultat de l'année 2009 (complémentaire au dépôt du bilan 2009 déposé le 17/11/2010 n° L100174557.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à r.l.

259, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011047648/14.

(110050799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Solymer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.568.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue extraordinairement en date du 3 mars 2011 que les administrateurs suivants sont réélus:

Rudi SUMMERER, administrateur,

Fabio CROCI, administrateur,

Paolo LAMBERTINI, administrateur.

Leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

En outre, la société prends acte que le siège social de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, et ce avec effet au 25 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011055892/21.

(110062712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Lux Délices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 20, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 92.362.

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUX DELICES S.A.", établie et ayant son siège social à L-4025 Esch-sur-Alzette, 20, route de Belvaux, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 412 du 16 avril 2003, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 92362.

La séance est ouverte à 14.45 heures, sous la présidence de Monsieur Antoine DIDONNA, né le 22 juillet 1967 à Thionville (F), demeurant à 324, Rue François Poncin, F-57390 Audun-le-Tiche.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Albin PINCHI, né le 12 décembre 1953 à Briey (F), demeurant à 22A, Rue de Godier, F-57140 Norroy-le-Veneur.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Restera pareillement annexée aux présentes la liste de présence, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Augmentation du capital social de la société d'un montant de VINGT MILLE EUROS (€ 20.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) à CINQUANTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 51.000,-) par la création et l'émission de SOIXANTE-CINQ (65) actions nouvelles. Souscription et libération des actions nouvelles par les actionnaires actuels au prorata de leur participation.

3.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de VINGT MILLE EUROS (€ 20.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) à CINQUANTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 51.000,-) par la création et l'émission de SOIXANTE-CINQ (65) actions nouvelles.

Les nouvelles actions sont entièrement souscrites et libérées moyennant des versements en numéraire d'un montant total de VINGT MILLE EUROS (€ 20.000,-) par les actionnaires actuels au prorata de leur participation.

La preuve de l'augmentation de capital au montant de VINGT MILLE EUROS (€ 20.000,-) a été prouvée au notaire instrumentant sur le vu d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à CINQUANTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 51.000,-), représenté par CENT SOIXANTE-CINQ (165) actions sans désignation de valeur nominale."

Les autres alinéas de l'article 5 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: A.Didonna, A.Pinchi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 mars 2011. Relation: EAC/2011/4306. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 2011.

Référence de publication: 2011045920/63.

(110051597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Eco Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 133.380.

La liste des signataires autorisés au 1^{er} octobre 2010 de la Société a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Pour la Société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011047664/15.

(110051271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

TCL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

ProLogis Services Sarl

Represented by ProLogis Directorschip Sarl

Duly represented by Gareth Alan Gregory

Manager

Référence de publication: 2011052126/14.

(110057847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Fuchs & Insurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47-49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.450.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 08 avril 2011

Nomination du Commissaire pour une période d'un an

L'Assemblée désigne M. Roland SCHILPP, employé privé, demeurant professionnellement au 47-49, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme Commissaire jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Jean Fuchs

Le Président

Référence de publication: 2011052683/16.

(110058201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

COF II (B) (Lux) Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.350.

Par résolutions prises en date du 24 mars 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de James Macdonald, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat

2. Acceptation de la démission de Alain Koch, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat

3. Nomination de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

4. Nomination de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011054256/19.

(110061517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Jupiter Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.576.480,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.530.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of February.

Before Me Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Jupiter Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 22 October 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2700 of December 8, 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.530. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 27 October 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2800 of December 21, 2010.

There appeared:

Jupiter Acquisitions S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 128.538, and having a share capital amounting to EUR 328,347 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Alexandra Slack, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of convening notice;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred and sixty five thousand two hundred and eighty euros (EUR 465,280) in order to bring it from its present amount of eight million one hundred and eleven thousand two hundred euros (EUR 8,111,200) represented by:

twelve thousand five hundred (12,500) non-redeemable ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

809,870 class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
809,870 class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
809,870 class C shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
809,870 class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
809,870 class E shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
809,870 class F shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
809,870 class G shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
809,870 class H shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
809,870 class I shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
809,870 class J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each,
to eight million five hundred and seventy six thousand four hundred and eighty euros (EUR 8,576,480), by way of the creation of:

46,528 additional class A shares;
46,528 additional class B shares;
46,528 additional class C shares;
46,528 additional class D shares;
46,528 additional class E shares;
46,528 additional class F shares;
46,528 additional class G shares;
46,528 additional class H shares;
46,528 additional class I shares; and
46,528 additional class J shares,
each having a nominal value of one euro (EUR 1);

3. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2 above by the Undersigned at an aggregate price of four hundred and sixty five thousand two hundred and eighty six euros and seventy one cents (EUR 465,286.71), which will be paid by a contribution in cash, and allocation of the contribution to the share capital and share premium accounts of the Company;

4. subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital to be adopted under item 2;

5. amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of Loyens & Loeff (Luxembourg) or any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register); and

6. miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred and sixty five thousand two hundred and eighty euros (EUR 465,280) in order to bring it from its present amount of eight million one hundred and eleven thousand two hundred euros (EUR 8,111,200), represented by:

twelve thousand five hundred (12,500) non-redeemable ordinary shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-);

809,870 class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
809,870 class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
809,870 class C shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
809,870 class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
809,870 class E shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
809,870 class F shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
809,870 class G shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
809,870 class H shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

809,870 class I shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
 809,870 class J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each,
 to eight million five hundred and seventy six thousand four hundred and eighty euros (EUR 8,576,480), by way of the creation of:

46,528 additional class A shares (the Class A Shares);
 46,528 additional class B shares (the Class B Shares);
 46,528 additional class C shares (the Class C Shares);
 46,528 additional class D shares (the Class D Shares);
 46,528 additional class E shares (the Class E Shares);
 46,528 additional class F shares (the Class F Shares);
 46,528 additional class G shares (the Class G Shares);
 46,528 additional class H shares (the Class H Shares);
 46,528 additional class I shares (the Class I Shares); and
 46,528 additional class J shares (the Class J Shares),
 each having a nominal value of one euro (EUR 1).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subscribe and pay in full for the share capital increase by way of a contribution in cash, being evidenced to the notary by a blocking certificate, of an aggregate amount of four hundred and sixty five thousand two hundred and eighty six euros and seventy one cents (EUR 465,286.71), which will be contributed as follows:

Class of shares subscribed and paid-up	Number of Shares subscribed for	Contribution in Cash	Amount allocated to the share capital account of the Company	Amount allocated to the share premium account of the Company
Class A Shares	46,528	EUR 46,528.67	EUR 46,528	EUR 6.71
Class B Shares	46,528	EUR 46,528.67	EUR 46,528	
Class C Shares	46,528	EUR 46,528.67	EUR 46,528	
Class D Shares	46,528	EUR 46,528.67	EUR 46,528	
Class E Shares	46,528	EUR 46,528.67	EUR 46,528	
Class F Shares	46,528	EUR 46,528.67	EUR 46,528	
Class G Shares	46,528	EUR 46,528.67	EUR 46,528	
Class H Shares	46,528	EUR 46,528.67	EUR 46,528	
Class I Shares	46,528	EUR 46,528.67	EUR 46,528	
Class J Shares	46,528	EUR 46,528.68	EUR 46,528	

Subscription - Payment

The total subscription amount referred to above is to be allocated as follows:

- EUR 465,280 to be allocated to the share capital account of the Company;
- and
- EUR 6.71 to be allocated to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital as follows

“The Company’s share capital is set at eight million five hundred and seventy six thousand four hundred and eighty euros (EUR 8,576,480), divided into:

- (i) twelve thousand five hundred, (12,500) non-redeemable ordinary shares (Non-Redeemable Ordinary Shares)
- (ii) eight hundred and fifty-six thousand three hundred and ninety-eight (856,398) class A shares (Class A Shares);
- (iii) eight hundred and fifty-six thousand three hundred and ninety-eight (856,398) class B shares (Class B Shares);
- (iv) eight hundred and fifty-six thousand three hundred and ninety-eight (856,398) class C shares (Class C Shares);
- (v) eight hundred and fifty-six thousand three hundred and ninety-eight (856,398) class D shares (Class D Shares);
- (vi) eight hundred and fifty-six thousand three hundred and ninety-eight (856,398) class E shares (Class E Shares);
- (vii) eight hundred and fifty-six thousand three hundred and ninety-eight (856,398) class F shares (Class F Shares);
- (viii) eight hundred and fifty-six thousand three hundred and ninety-eight (856,398) class G shares (Class G Shares);

(ix) eight hundred and fifty-six thousand three hundred and ninety-eight (856,398) class H shares (Class H Shares);
 (x) eight hundred and fifty-six thousand three hundred and ninety-eight (856,398) class I shares (Class I Shares);
 (xi) eight hundred and fifty-six thousand three hundred and ninety-eight (856,398) class J shares (Class J Shares),
 each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company or any lawyer or employee of Loyens & Loeff (Luxembourg) or any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register in the name and on behalf of the Company the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,200.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour de février.

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Jupiter Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 22 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2700 du 8 décembre 2010 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.530. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 27 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2800 du 21 décembre 2010.

A comparu:

Jupiter Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 128.538, dont le capital social est fixé à EUR 328.347,-(l'Associé Unique),

représentée par Alexandra Slack, Lawyer, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 465.280) afin de le porter de son montant actuel de huit millions cent onze mille deux cents euros (EUR 8.111.200) représenté par:

douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires non rachetables, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

809.870 parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

809.870 parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

809.870 parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

809.870 parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

809.870 parts sociales de catégorie E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

809.870 parts sociales de catégorie F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

809.870 parts sociales de catégorie G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
809.870 parts sociales de catégorie H ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
809.870 parts sociales de catégorie I ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune; et
809.870 parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune,
à huit millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 8.576.480), par la création de:
46.528 parts sociales de Catégorie A;
46.528 parts sociales de Catégorie B;
46.528 parts sociales de Catégorie C;
46.528 parts sociales de Catégorie D;
46.528 parts sociales de Catégorie E;
46.528 parts sociales de Catégorie F;
46.528 parts sociales de Catégorie G;
46.528 parts sociales de Catégorie H;
46.528 parts sociales de Catégorie I;
46.528 parts sociales de Catégorie J,
ayant une valeur nominale de 1 euro (EUR 1) chacune;

3. souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2 ci-dessus par le Soussigné à un prix total de quatre cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-six euros et soixante-et-onze centimes d'euro (EUR 465,286.71) qui sera réglé par un apport en numéraire et affectation de l'apport aux comptes de capital social et de prime d'émission de la Société;

5. modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social à adopter au point 2;

6. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changement ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff (Luxembourg) ou à tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, pour enregistrer, au nom et pour le compte de la Société, l'émission des nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société et pour compléter toutes les formalités en conséquence (en ce compris, pour éviter toute ambiguïté, la signature dudit registre); et

7. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 465.280) afin de le porter de son montant actuel de huit millions cent onze mille deux cents euros (EUR 8.111.200) représenté par:

douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires non rachetables, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

809.870 parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
809.870 parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
809.870 parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
809.870 parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
809.870 parts sociales de catégorie E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
809.870 parts sociales de catégorie F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
809.870 parts sociales de catégorie G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
809.870 parts sociales de catégorie H ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
809.870 parts sociales de catégorie I ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune; et
809.870 parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune,

à huit millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 8.576.480), par la création de:
46.528 parts sociales de Catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);
46.528 parts sociales de Catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);
46.528 parts sociales de Catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C);
46.528 parts sociales de Catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D);

46.528 parts sociales de Catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E);
 46.528 parts sociales de Catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F);
 46.528 parts sociales de Catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G);
 46.528 parts sociales de Catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H);
 46.528 parts sociales de Catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I);
 46.528 parts sociales de Catégorie J (les Parts Sociales de Catégorie J),
 ayant une valeur nominale de 1 euro (EUR 1) chacune;

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de souscrire et de libérer intégralement l'augmentation de capital social par un apport en numéraire, documenté au notaire par un certificat de blocage, d'un montant total de quatre cent soixante-cinq deux cent quatre-vingt-six euros et soixante-et-onze centimes d'euro (EUR 465.286,71) qui sera alloué de la manière suivante:

Catégorie de parts sociales souscrites et libérées	Nombre de parts sociales souscrites	Apport en numéraire	Montant affecté au compte capital social de la Société	Montant affecté au compte prime d'émission de la Société
Parts Sociales de Catégorie A	46.528	EUR 46.528,67	EUR 46.528	EUR 6,71
Parts Sociales de Catégorie B	46.528	EUR 46.528,67	EUR 46.528	
Parts Sociales de Catégorie C	46.528	EUR 46.528,67	EUR 46.528	
Parts Sociales de Catégorie D	46.528	EUR 46.528,67	EUR 46.528	
Parts Sociales de Catégorie E	46.528	EUR 46.528,67	EUR 46.528	
Parts Sociales de Catégorie F	46.528	EUR 46.528,67	EUR 46.528	
Parts Sociales de Catégorie G	46.528	EUR 46.528,67	EUR 46.528	
Parts Sociales de Catégorie H	46.528	EUR 46.528,67	EUR 46.528	
Parts Sociales de Catégorie I	46.528	EUR 46.528,67	EUR 46.528	
Parts Sociales de Catégorie J	46.528	EUR 46.528,68	EUR 46.528	

Souscription et Libération

Le montant de souscription total mentionné ci-dessus sera affecté de la manière suivante:

- EUR 465.280 seront affectés au compte de capital social de la Société; et
- EUR 6,71 seront affectés au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à huit millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 8.576.480) divisé en:

- (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires non rachetables (les Parts Sociales Ordinaires Non Rachetables);
- (ii) huit cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (856.398) parts sociales de catégorie A (Parts Sociales de Catégorie A);
- (iii) huit cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (856.398) parts sociales de catégorie B (Parts Sociales de Catégorie B);
- (iv) huit cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (856.398) parts sociales de catégorie C (Parts Sociales de Catégorie C);
- (v) huit cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (856.398) parts sociales de catégorie D (Parts Sociales de Catégorie D);
- (vi) huit cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (856.398) parts sociales de catégorie E (Parts Sociales de Catégorie E);
- (vii) huit cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (856.398) parts sociales de catégorie F (Parts Sociales de Catégorie F);
- (viii) huit cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (856.398) parts sociales de catégorie G (Parts Sociales de Catégorie G);
- (ix) huit cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (856.398) parts sociales de catégorie H (Parts Sociales de Catégorie H);
- (x) huit cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (857.398) parts sociales de catégorie I (Parts Sociales de Catégorie I);

(xi) huit cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (856.398) parts sociales de catégorie J (Parts Sociales de Catégorie J),

chacune des Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie I et Parts Sociales de Catégorie J sont sous forme nominative et désignée respectivement comme les Parts Sociales de Catégorie et collectivement comme les Parts Sociales de Catégories. Une part sociale de n'importe quelle Catégorie de Parts Sociales sera désignée comme une Part Sociale.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff (Luxembourg) ou à tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, pour enregistrer, au nom et pour le compte de la Société, l'émission des nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société et pour compléter toutes les formalités en conséquence (en ce compris, pour éviter toute ambiguïté, la signature dudit registre).

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 2.200.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. SLACK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mars 2011. Relation: LAC/2011/11093. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011042705/329.

(110048567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

FIN.E.A. Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011052301/13.

(110058468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Franklin Templeton Series II Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.818.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011052305/10.

(110059165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Good Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 15, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 156.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
LE GERANT

Référence de publication: 2011052311/11.

(110058447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Sagarmatha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.553.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 décembre 2010 que l'assemblée des actionnaires décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Christophe Antinori, demeurant à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, Xavier Fabry demeurant à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue et Monsieur Edouard Maire.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Madame Audrey Balland.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2011056925/20.

(110063761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Finvias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.335.261,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.767.

In the year two thousand and eleven, on third day of March,

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) Fininfra, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.745,

hereby represented Jennifer Ferrand, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 March 2011.

2) AXA Infrastructure Investissement SAS, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, having a share capital of sixty-seven million five hundred thirty thousand euro (EUR 67,530,000.-), registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 489 695 957,

hereby represented by Jennifer Ferrand, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 February 2011.

3) AXA UK Infrastructure Investment SAS, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, having a share capital of thirty-one million forty-three thousand euro (EUR 31,043,000.-), registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 409 160 645,

hereby represented by Jennifer Ferrand, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 February 2011.

The said proxies, signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties are the shareholders of Finavias S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of two million one hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three euro (EUR 2,133,333.-), with registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, of 20 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 19 July 2008, number 1787, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.767 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended by a deed of the undersigned notary, of 6 January 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of two hundred one thousand nine hundred twenty-eight euro (EUR 201,928.-) so as to raise it from its present amount of two million one hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three euro (EUR 2,133,333.-) to two million three hundred thirty-five thousand two hundred sixty-one euro (EUR 2,335,261.-).

2 To issue two hundred one thousand nine hundred twenty-eight (201,928) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, together with payment of a share premium in a total amount of nineteen million nine hundred ninety thousand eight hundred sixty-two euro and ninety-two cent (EUR 19,990,862.92), by Fininfra, AXA Infrastructure Investissement SAS and AXA UK Infrastructure Investment SAS, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of two hundred one thousand nine hundred twenty-eight euro (EUR 201,928.-) so as to raise it from its present amount of two million one hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three euro (EUR 2,133,333.-) to two million three hundred thirty-five thousand two hundred sixty-one euro (EUR 2,335,261.-).

Second resolution

The shareholders resolved to issue two hundred one thousand nine hundred twenty-eight (201,928) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

1. Thereupon has appeared Jennifer Ferrand, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Fininfra, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Fininfra for one hundred thousand nine hundred sixty-four (100,964) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of nine million nine hundred ninety-five thousand four hundred thirty-one euro and forty-six cent (EUR 9,995,431.46.-), and to make payment for such new shares and the share premium by a contribution in cash.

The amount of ten million ninety-six thousand three hundred ninety-five euro and forty-six cent (EUR 10,096,395.46) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence of it having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the one hundred thousand nine hundred sixty-four (100,964) new shares to Fininfra.

2. Thereupon has appeared Jennifer Ferrand, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA Infrastructure Investissement SAS, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of AXA Infrastructure Investissement SAS for seventy-six thousand three hundred (76,300) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of seven million five hundred fifty-three thousand six hundred sixty-four euro and ninety-three cent (EUR 7,553,664.93), and to make payment for such new shares and the share premium by a contribution in cash.

The amount of seven million six hundred twenty-nine thousand nine hundred sixty-four euro and ninety-three cent (EUR 7,629,964.93) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence of it having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the seventy-six thousand three hundred (76,300) new shares to AXA Infrastructure Investissement SAS.

3. Thereupon has appeared Jennifer Ferrand, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA UK Infrastructure Investment SAS, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of AXA UK Infrastructure Investment SAS for twenty-four thousand six hundred sixty-four (24,664) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of two million four hundred forty-one thousand seven hundred sixty-six euro and fifty-three cent (EUR 2,441,766.53), and to make payment for such new shares and the share premium by a contribution in cash.

The amount of two million four hundred sixty-six thousand four hundred thirty euro and fifty-three cent (EUR 2,466,430.53) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence of it having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot twenty-four thousand six hundred sixty-four (24,664) new shares to AXA UK Infrastructure Investment SAS.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at two million three hundred thirty five thousand two hundred sixty-one euro (EUR 2,335,261.-) divided in two million three hundred thirty-five thousand two hundred sixty-one (2,335,261) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand one hundred euro (EUR 6,100.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le troisième jour de mars,

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Fininfra, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.745,

représentée aux fins des présentes par Jennifer Ferrand, employée, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 3 mars 2011.

2) AXA Infrastructure Investissement SAS, une société par actions simplifiée, régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, ayant un capital social de soixante-sept millions cinq cent trente mille euros (EUR 67.530.000.-), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 489 695 957,

représentée aux fins des présentes par Jennifer Ferrand, employée, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 février 2011.

3) AXA UK Infrastructure Investment SAS, une société par actions simplifiée, régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, ayant un capital social de trente-et-un millions quarante-trois mille euros (EUR 31.043.000.-), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 409 160 645,

représentée aux fins des présentes par Jennifer Ferrand, employée, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 février 2011.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par les représentants des parties comparantes et par le notaire sous-signé, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les parties comparantes sont les associés de la société Finavias S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux millions cent trente-trois mille trois cent trente-trois euros (EUR 2.133.333,-), ayant son siège social au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 19 juillet 2008, numéro 1787, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139 767 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement par un acte du notaire soussigné en date du 6 janvier 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, reconnaissant être parfaitement informées des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social à concurrence de deux cent un mille neuf cent vingt-huit euros (EUR 201.928,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cent trente-trois mille trois cent trente-trois euros (EUR 2.133.333,-) à deux millions trois cent trente cinq mille deux cent soixante et un euros (EUR 2.335.261,-).

2 Émission de deux cent un mille neuf cent vingt-huit (201.928) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt dix mille huit cent soixante deux euros et quatre-vingt douze centimes (EUR 19.990.862,92), par Fininfra, AXA Infrastructure Investissement SAS et AXA UK Infrastructure Investment SAS, et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces.

4 Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent un mille neuf cent vingt-huit euros (EUR 201.928,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cent trente-trois mille trois cent trente-trois euros (EUR 2.133.333,-) à deux millions trois cent trente cinq mille deux cent soixante et un euros (EUR 2.335.261,-).

Deuxième résolution

Les associés ont décidé d'émettre deux cent un mille neuf cent vingt-huit (201.928) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR

1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

1. S'est ensuite présentée Jennifer Ferrand, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Fininfra, précitée, en vertu de la précitée procuration.

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de Fininfra, cent mille neuf cent soixante-quatre (100.964) parts sociales nouvelles ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf millions neuf cent quatre-vingt quinze mille quatre cent trente et un euro et quarante-six centime (EUR 9.995.431,46), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles et la prime d'émission par un apport en numéraire.

Le montant de dix millions quatre-vingt seize mille trois cent quatre-vingt quinze euros et quarante-six centimes (EUR 10.096.395,46) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les cent mille neuf cent soixante-quatre (100.964) parts sociales nouvelles à Fininfra.

2. S'est ensuite présentée Jennifer Ferrand, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA Infrastructure Investissement SAS, précitée, en vertu de la précitée procuration.

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de AXA Infrastructure Investissement SAS, soixante-seize mille trois cents (76.300) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept millions cinq cent cinquante trois mille six cent soixante-quatre euros et quatre-vingt treize centimes (EUR 7.553.664,93), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles et la prime d'émission par un apport en numéraire.

Le montant de sept millions six cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-quatre euros et quatre-vingt treize centimes (EUR 7.629.964,93) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les soixante-seize mille trois cents (76.300) parts sociales nouvelles à AXA Infrastructure Investissement SAS.

3. S'est ensuite présentée Jennifer Ferrand, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA UK Infrastructure Investment SAS, précitée, en vertu de la précitée procuration.

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de AXA UK Infrastructure Investment SAS, vingt-quatre mille six cent soixante-quatre (24.664) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions quatre cent quarante et un mille sept cent soixante six euros et cinquante-trois centimes (EUR 2.441.766,53), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles et la prime d'émission par un apport en numéraire.

Le montant de deux millions quatre cent soixante six mille quatre cent trente euros et cinquante trois centimes (2.466.430,53) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les vingt-quatre mille six cent soixante-quatre (24.664) parts sociales nouvelles à AXA UK Infrastructure Investment SAS.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés ont décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis (alinéa premier).** Le capital émis de la Société est fixé à deux millions trois cent trente cinq mille deux cent soixante et un euros (EUR 2.335.261,-) divisé en deux millions trois cent trente cinq mille deux cent soixante et une (2.335.261) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à six mille cent euros (EUR 6.100,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Ferrand, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 mars 2011. Relation: RED/2011/522. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011043258/223.

(110048623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Grand Frais Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 40, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 122.919.

L'an deux mille onze, le dix-sept février,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRAND FRAIS IMMOBILIER (la «Société»), ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 40, rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 122.919 constituée suivant acte notarié en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1362 du 5 juillet 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 213 du 30 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis Dumont, directeur de sociétés, demeurant à CH-1203 Genève, 2, rue du Belvédère.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Approbation du projet d'apport entre la Société (société apporteuse) et la société Vrucht Invest S.A. (société bénéficiaire), d'une partie d'actif (art 308 bis-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée);

2.- Approbation du projet d'apport entre la Société (société apporteuse) et la société Vrucht Invest S.A. (société bénéficiaire), d'une branche d'activité (art 308 bis-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée).

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de ne pas approuver les deux projets d'apports entre la Société (société apporteuse) et la société Vrucht Invest S.A. (société bénéficiaire), tels que publiés au Mémorial C, numéro 2606 du 30 novembre 2010, page 125.048 respectivement page 125.067.

Par conséquent, l'assemblée constate que ces projets d'apports sont à considérer comme non avenus et qu'aucun transfert d'actifs n'a eu lieu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MESTDAGH, F. STOLZ-PAGE, D. DUMONT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2011. LAC/2011/8272. Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011045110/57.

(110050437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Grand Duchy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Grand Duchy Finance S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011052312/11.

(110058438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

MGE Miramas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 159.211.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale de l'actionnaire tenue extraordinairement en date du 6 avril 2011

1. Monsieur John RALSTON, administrateur de sociétés, né à Kirkwall (Royaume-Uni), le 12 février 1964, demeurant professionnellement à B-6780 Messancy, 199, route d'Arlon, a été nommé comme gérant pour une période illimitée.
2. Le nombre de gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

Luxembourg, le 14.4.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE Miramas S.à r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011052395/15.

(110058927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Cannelle Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 159.879.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143),

ici représentée par Madame Lucile Wernert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivré à Luxembourg, le 25 mars 2011.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de

«CANNELLE PRIVATE S.A. SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante-sept mille cinq cents euros (47.500.- EUR) divisé en quatre cent soixante-quinze (475) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel par décision du Conseil d'administration à un million d'euros (1.000.000.- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième vendredi du mois de septembre à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «VALON S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de quarante sept mille cinq cents euros (EUR 47.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130), Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), Monsieur Guy KETTMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086), Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société «LANNAGE S.A.», prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. WERNERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mars 2011. Relation: EAC/2011/4183. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011044589/174.

(110050702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

GEYSER INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011052315/11.

(110059211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Grax Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 39.576.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 avril 2011

- Suite au décès de M. Nico KRUCHTEN, l'Assemblée élit en son remplacement M. Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg et demeurant au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Son mandat d'Administrateur prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011052319/14.

(110058691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Bau-Union Wiltz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 94.395.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenues le 17 décembre 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 décembre 2010, que la société International Business Councilors Sàrl., inscrite au registre de commerce Luxembourg sous le numéro B 39.503, ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, a été nommée comme commissaire aux comptes en remplacement de la société International Allied Services S.A. ayant son siège social à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé, en qualité de commissaire aux comptes. La société International Business Councilors Sàrl terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Wiltz, le 17 décembre 2010.

Pour extrait conforme

La société FIDUCIAIRE ARBO SA

Référence de publication: 2011053623/17.

(110060394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Guineu Inversio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 38.932.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

GUINEU INVERSIO S.A.

Société Anonyme

Un mandataire

Référence de publication: 2011052324/13.

(110058744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Halym SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.301.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALYM S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011052328/11.

(110058831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Mars Group, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 46.137.

—

Extrait du procès verbal de l'assemble général des associés de la société tenue le 24 février 2011 à 10.00 heures

L'Assemblée décide de nommer, pour une période de six ans à compter du 1^{er} janvier 2011, Monsieur Jacques Audibet, employé privé, né le 17 mai 1953 à Paris (11^{ème} arrondissement), avec adresse personnelle au 3, Rue d'Aywaille, 92700 Colombes, France, en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société.

Signature

Pour la société

Référence de publication: 2011052383/13.

(110058667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Cesto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.586.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 mars 2011, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Alexandre Van Damme, avec adresse au 51, Rue de l'Amazone, 1060 Bruxelles, Belgique.
- Corinne Van Der Eist, avec adresse au 51, Rue de l'Amazone, 1060 Bruxelles, Belgique.

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014

2. de renouveler le mandat de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2011053635/17.

(110060509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Nougat Stany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5351 Oertrange, 3, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 46.819.

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean-Claude AEN, confiseur, né à Etterbeek (Belgique), le 18 avril 1953, demeurant à F-87120 Rempnat, Château de la Villeneuve (France),

ici représenté par Monsieur Gilles APEL, indépendant, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Rempnat (France), le 17 janvier 2011, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société à responsabilité limitée "NOUGAT STANY S.à r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-5351 Oertrange, 3, rue du Chemin de Fer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46819, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 223 du 7 juin 1994,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, en date du 24 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 703 du 28 septembre 2000;

b) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale;

c) Que le comparant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce, avec effet immédiat, la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associé Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

i) Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat;

j) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Jean-Claude AEN à F-87120 Rempnat, Château de la Villeneuve (France).

k) Que les livres et documents de la Société, dissoute, sont à produire sur première demande, sans déplacement et sans frais.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "NOUGAT STANY S.à r.l.".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et le comparant, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. APEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2011. LAC/2011/13610. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Référence de publication: 2011045963/57.

(110052017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

MF Equities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.633.

Les comptes annuels consolidés audités de M.F. Holdings S.à r.l. au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 314 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052393/11.

(110058426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Oxilys'Coiff Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3780 Tétange, 3, rue des Légionnaires.

R.C.S. Luxembourg B 159.906.

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le trois mars.

Pardevant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- La société à responsabilité limitée OXILYS'COIFF, société de droit français, immatriculée au Registre de commerce de Thionville sous le numéro TI 483 520 086, avec siège social à F-57840 Ottange, 5, Place d'Angliers, ici représentée par Madame Martine ROSSELLI, coiffeuse, née à Algrange (France) le 31 janvier 1961, demeurant à F-57440 Algrange, 44C, rue du Général de Gaulle, agissant en sa qualité de gérante

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

OXILYS'COIFF LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure, hommes et dames, ainsi que le commerce des produits en relation avec la branche.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à TETANGE.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- La société OXILYS'COIFF, préqualifiée, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENT EUROS (12.400,-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1000,-).

Décisions

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix elle a pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérante de la société:

Madame Martine ROSSELLI, préqualifiée,

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

III.- Le siège social de la société se trouve à L-3780 Tétange, 3, rue des Légionnaires.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé : Rosselli, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mars 2011. Relation: EAC/2011/2994. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011045971/73.

(110051317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

MGE Vernon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.951.

Suite aux différents changements de nom de l'actionnaire unique, veuillez prendre note que l'actionnaire unique se nomme désormais "MGE Vernon LLC".

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour MGE Vernon S.à .r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011052396/13.

(110059059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

MF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.617.

Les comptes annuels consolidés audités de M.F. Holdings S.à r.l. au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 314 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052394/11.

(110058425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

MILLY'S s.à r.l. - Stop, Shop & Relax, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6555 Bollendorf-Pont, 19, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 135.264.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011052397/14.

(110058588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Modern Como S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 146.613.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011052398/10.

(110058923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Agrassur Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 83.235.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 8 avril 2011

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, avec effet au 21 mars 2011.

Pour la société AGRASSUR RE S.A.
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2011052654/13.

(110057995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

COF II (B) (Lux) SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.351.

Par résolutions prises en date du 24 mars 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de James Macdonald, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat

2. Acceptation de la démission de Alain Koch, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat

3. Nomination de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

4. Nomination de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011054257/19.

(110061514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

TV Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 120.179.

RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 3 mars 2011, sous le numéro L110036579.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 avril 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011056950/20.

(110063881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

**Continental Holdings S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Continental SPF S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 18.197.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of March.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "CONTINENTAL SPF S.A.", with registered offices in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 18.197, incorporated by a deed of Maître Marc ELTER, then notary residing in Luxembourg, on 5

March 1981, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" number 88 of 2 May 1981, modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on 23 December 2010, not yet published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C".

The meeting is opened with Mr Claude FABER, "licencié en sciences économiques", residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, in the chair,

who appoints as secretary Mrs Nadia PRINTZ, employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The meeting elects as scrutineer Mr Lionel CAPIAUX, employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the company into "CONTINENTAL HOLDINGS S.A." as a consequence to amend article one of the articles of incorporation which shall have the following wording:

"Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme de gestion de patrimoine familial" under the name of "CONTINENTAL HOLDINGS S.A."."

2. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then, after deliberation, the general meeting takes unanimously the following resolution:

Sole resolution:

The general meeting decides to change the name of the company into "CONTINENTAL HOLDINGS S.A." and as a consequence to amend article one of the articles of incorporation which shall have the following wording:

"Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme de gestion de patrimoine familial" under the name of "CONTINENTAL HOLDINGS S.A."."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société «CONTINENTAL SPF S.A.», ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 18.197, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 1981, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 88 du 2 mai 1981, modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 2010, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia PRINTZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en «CONTINENTAL HOLDINGS S.A.» et modification en conséquence de l'article un des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Par la présente il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «CONTINENTAL HOLDINGS S.A.»»

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Unique résolution:

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en «CONTINENTAL HOLDINGS S.A.» et de modifier en conséquence l'article un des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Par la présente il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «CONTINENTAL HOLDINGS S.A.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. FABER, N. PRINTZ, L. CAPIAUX, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2011. Relation: LAC/2011/13858. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044611/105.

(110050807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Neferet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.017.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 février 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de Pan 2012.

Pour extrait sincère et conforme

NEFERET S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011052405/15.

(110058973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Euroports Port Acquisitions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.212.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.542.

—
EXTRAIT

Par les résolutions écrites du 23 mars 2011, les associés de la Société ont décidé:

- De révoquer, Monsieur Nicholas Antony West, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat; et
- De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet immédiat et dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012:

* Monsieur Mark Crosbie, né le 11 Novembre 1959 à Liverpool, Royaume-Uni, et ayant comme adresse professionnelle 14, rue Bergère, 75009 Paris, France;

* Monsieur Robert John Davies, né le 12 Octobre 1948 à Sheffield, Royaume-Uni, et ayant comme adresse professionnelle 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

* Monsieur Dominic Helmsley, né le 14 avril 1967 à Reading, et ayant comme adresse professionnelle 6, St Andrew Street, London, EC4A 3AE, Royaume-Uni; et

* Monsieur David Levenson, né le 2 Septembre 1974 à Montréal, et ayant comme adresse professionnelle 181, Bay Street Suite, Toronto, ON M5J 2T3, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011057618/23.

(110063952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Maytag Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.020.000,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 158.978.

—
In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of December.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KitchenAid Delaware, Inc., a corporation organized under the laws of Delaware, United States of America, having its principal office at 2711 Centerville, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America (the "Contributor").

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing professionally in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of "Maytag Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of Delaware, its registered office and effective place of management and control have been transferred to Luxembourg by a deed enacted on 23 December 2010 by the undersigned notary with effect as at 31 December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company").

II. That the 16,000 (sixteen thousand) shares of a nominal value of USD 1.25 (one and one quarter United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 5,000,000 (five million United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 5,020,000 (five million twenty-thousand United States Dollars) by the issuance of 4,000,000 (four million) new shares with a nominal value of USD 1.25 (one and one quarter United States Dollars) each, subject to the payment of a share premium of USD

559,800,000 (five hundred fifty-nine million eight hundred thousand United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by KitchenAid Delaware, Inc. of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 5,000,000 (five million United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 5,020,000 (five million twenty thousand United States Dollars) by the issue of 4,000,000 (four million) new shares with a nominal value of USD 1.25 (one and one quarter United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium in a total amount of USD 559,800,000 (five hundred fifty-nine million eight hundred thousand United States Dollars) (the "Share Premium").

The New Shares will be subscribed by the Contributor and the Share Premium will be fully paid-up by the Contributor through a contribution in kind consisting in 237,886 (two hundred thirty-seven thousand eight hundred eighty-six) shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each with an aggregate fair market value of USD 565,000,000 (five hundred sixty-five million United States Dollars), being the equivalent of EUR 432,486,222 (four hundred thirty-two million four hundred eighty-six thousand two hundred twenty-two Euro), further to the USD/EUR exchange rate from the European Central Bank as at 23 December 2010, in Whirlpool Luxembourg S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.585 (the "Contribution"). The balance of the fair market value of the Contribution, which amounts to USD 200,000 (two hundred thousand United States Dollars) shall be paid by the Company in cash.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares, subject to the payment of the Share Premium, by the Contribution.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

Valuation

The net value of the Contribution is USD 565,000,000 (five hundred sixty-five million United States Dollars). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 31 December 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Matthew M. Nochowicz, residing at 15426, Stony Run Trail, 46530 Granger, Indiana, USA, manager of category A;
- b) Lars Peter Davidsson, residing at Dufourstrasse 38, 8702 Zollikon, Switzerland, manager of category A;
- c) Marc Zaal, residing at Via Aldesago 19, 6974 Aldesago – Lugano, Switzerland, manager of category A;
- d) Romain Thillens, residing at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, manager of category B; and
- e) Cornélia Mettlen, residing at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, manager of category B;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of value;

acting in their capacity as managers of the Company, and require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the sole shareholder of the Company holds all the 4,016,000 (four million sixteen thousand) shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend article 8 paragraph 1 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 5,020,000 (five million twenty thousand United States Dollars), represented by 4,016,000 (four million sixteen thousand) shares with a nominal value of USD 1.25 (one and one quarter United States Dollars) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 6,700.- (six thousand seven hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente-et-unième jour de décembre.

Par devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KitchenAid Delaware, Inc., une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique (l' «Apporteur»).

Ici représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant sa résidence professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de «Maytag Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon les lois du Delaware, dont le siège social et le lieu effectif d'administration et de contrôle ont été transférés au Luxembourg par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 2010 avec effet au 31 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en cours d'immatriculation auprès le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

II. Que les 16,000 (seize mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.25 (un Dollar américain et vingt-cinq centimes de Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social d'un montant de USD 5.000.000 (cinq millions Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de USD 20.000 (vingt mille Dollars américains) à USD 5.020.000 (cinq millions vingt mille Dollars américains) par l'émission de 4.000.000 (quatre millions) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.25 (un Dollar américain et vingt-cinq centimes de Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission de USD 559.800.000 (cinq cent cinquante-neuf millions huit cent mille Dollars américains), l'intégralité devant être libérée par voie d'un apport en nature;
3. Souscription et paiement par KitchenAid Delaware, Inc. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la société;
5. Modification subséquente de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de permettre à l'associé unique un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 5.000.000 (cinq millions de Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de USD 20.000 (vingt mille Dollars américains) à USD 5.020.000 (cinq millions vingt mille Dollars américains) par l'émission de 4.000.000 (quatre millions) de nouvelles parts sociales ayant une valeur de USD 1.25 (un dollar américain et vingt-cinq centimes de Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission de USD 559.800.000 (cinq cent cinquante-neuf millions huit cent mille Dollars américains) (la «Prime d'Emission»).

Les Nouvelles Parts Sociales seront souscrites par l'Apporteur et la Prime d'Emission sera intégralement payée par voie d'un apport en nature consistant en 237.886 (deux cent trente-sept mille huit cent quatre-vingt-six) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, avec une valeur de marché totale de USD 565.000.000 (cinq cent soixante-cinq millions de Dollars américains), étant l'équivalent de EUR 432.486.222 (quatre cent trente-deux millions quatre cent quatre-vingt-six mille deux-cent vingt-deux euros) selon le taux de change USD/EUR de la Banque Centrale Européenne au 23 décembre 2010, dans Whirlpool Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.585 (l'«Apport»). La différence avec la valeur de marché de l'Apport, laquelle s'élève à USD 200.000 (deux cent mille Dollars américains) sera payée par la Société en numéraire.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales, moyennant le paiement de la Prime d'Emission, par voie de l'Apport.

Intervention - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu de la procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Apporteur par voie de l'Apport, lequel est maintenant à la disposition de la Société.

Evaluation

La valeur nette de la l'Apport s'élève à USD 565.000.000 (cinq cent soixante-cinq millions de Dollars américains). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la société conformément à une déclaration de valeur d'apport en date du 31 décembre 2010, qui restera annexée à ce présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Sont ensuite intervenus:

- a) Matthew M. Nochowitz, demeurant au 15426 Stony Run Trail, Granger, Indiana 46530, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- b) Lars Peter Davidsson, demeurant à Dufourstrasse 38, 8702 Zollikon, Suisse, gérant de catégorie A;
- c) Marc Zaal, demeurant à Via Aldesago 19, 6974 Aldesago – Lugano, Suisse, gérant de catégorie A;
- d) Romain Thillens, demeurant au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- e) Cornélia Mettlen, demeurant au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, gérant de catégorie B,

tous sont représentés ici par Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, agissant en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de l'Apport et sa valeur, et confirment la validité de son paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'associé unique de la Société détient l'ensemble des 4.016.000 (quatre millions seize mille) parts sociales.

Le notaire constate que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à USD 5.020.000 (cinq millions vingt mille Dollars américains), représenté par 4.016.000 (quatre millions seize mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1.25 USD (un Dollar et vingt-cinq centimes de Dollar américains) chacune.»

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 6.700,- (six mille sept cents euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: EAC/2011/508. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011044732/231.

(110051023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Investec Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 52.359.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of March.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Investec Holding Company Limited, a private limited company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered address at 2, Gresham Street, London, EC2V 7QP, United Kingdom, registered with the Companies

House of the United Kingdom under number 04104510, here represented by Mr. Pankaj Shah, with professional address at 2, Gresham Street, London, EC2V 7QP, United Kingdom, by virtue of a proxy established on March 25, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing entity and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Investec Finance S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 52.359, incorporated pursuant to a deed of Maître Alex Weber, notary public residing in Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 13th, 1995, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations on December 2nd, 1995, under number 613, and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, dated July 9th, 2002, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations on October 12th, 2002 under number 1478.

II. The Company's share capital is set at three hundred and sixty million, four hundred and fifty-eight thousand, six hundred and forty British Pounds (GBP 360,458,640.-) represented by five million, five hundred and eleven thousand, six hundred (5,511,600) shares with a nominal value of sixty-five British Pounds and forty pence (GBP 65.40) each.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the nominal value per share from sixty-five British Pounds and forty pence (GBP 65.40) to one British Pound (GBP 1.-) per share, so that the share capital of three hundred and sixty million, four hundred and fifty-eight thousand, six hundred and forty British Pounds (GBP 360,458,640.-) is henceforth represented by three hundred and sixty million, four hundred and fifty-eight thousand, six hundred and forty (360,458,640) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

Second resolution

The sole shareholder resolved to decrease the share capital of the Company to the extent of three hundred and sixty million, four hundred and forty-three thousand, six hundred and forty British Pounds (GBP 360,443,640.-) in order to decrease it from its present amount of three hundred and sixty million, four hundred and fifty-eight thousand, six hundred and forty British Pounds (GBP 360,458,640.-) down to fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-), by cancellation of three hundred and sixty million, four hundred and forty-three thousand, six hundred and forty (360,443,640) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, article 5 of the articles of association of the Company was amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The corporate capital is set at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) divided into fifteen thousand (15,000) shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share in addition to the nominal value is transferred. The amount of the said premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its partner(s), to offset any net realised losses or net unrealised depreciation on the Company's investments and/or to make distributions to the partner(s)."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing entity, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Investec Holding Company Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume Uni, ayant son adresse au 2, Gresham Street, Londres, EC2V 7QP, Royaume-Uni, enregistrée auprès du registre de commerce du

Royaume-Uni («Companies House of the United Kingdom»), sous le numéro 04104510, ici représentée par M. Pankaj Shah, avec adresse professionnelle au 2, Gresham Street, Londres, EC2V 7QP, Royaume Uni, en vertu d'une procuration donnée le 25 mars 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Investec Finance S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.359, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 septembre 1995, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations le 2 décembre 1995, sous le numéro 613 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, le 9 juillet 2002, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations le 12 octobre 2002 sous le numéro 1478.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois cent soixante millions, quatre cent cinquante-huit mille, six cent quarante Livres Sterling (GBP 360.458.640,-) représenté par cinq millions, cinq cent onze mille, six cents (5.511.600) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-cinq Livres Sterling et quarante pence (GBP 65,40) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé de modifier la valeur nominale par part sociale de soixante-cinq Livres Sterling et quarante pence (GBP 65,40) à une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale, de telle sorte que le capital social de trois cent soixante millions, quatre cent cinquante-huit mille, six cent quarante Livres Sterling (GBP 360.458.640,-) est désormais représenté par trois cent soixante millions, quatre cent cinquante-huit mille, six cent quarante (360.458.640) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé de diminuer le capital social de la Société à concurrence de trois cent soixante millions, quatre cent quarante-trois mille, six cent quarante Livres Sterling (GBP 360.443.640,-) pour le réduire de son montant actuel de trois cent soixante millions, quatre cent cinquante-huit mille, six cent quarante Livres Sterling (GBP 360.458.640,-) à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) par l'annulation de trois cent soixante millions, quatre cent quarante-trois mille, six cent quarante (360.443.640) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Troisième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société a été modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de primes peut être établi auquel toutes les primes payées par part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales d'un associé par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées ou des dépréciations nettes pas encore réalisées des investissements de la Société et/ou pour effectuer des distributions aux associés».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SHAH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 mars 2011. Relation: ECH/2011/492. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011045889/120.

(110051316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Park Square Capital II Supplemental S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.559.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Park Square Capital II Supplemental S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended and the law of March 22, 2004 on securitisation, having its registered office at 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.559 (the Company). The Company has been incorporated on October 29, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2675 of December 6, 2010.

THERE APPEARED:

Park Square Capital Partners II Supplemental Fund, LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Island of Guernsey, having its registered office at Isabelle Chambers, Route Isabelle, St Peter Port, Guernsey, GY1 3TX, registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under the number 1328, acting through its general partner, Park Square Capital Partners II Supplemental Fund GP Limited (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment to article 9.3(i) of the articles of association of the Company (the Articles), so that it shall read as follows:

“ 9.3. Representation.

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any one manager of the Company.”

2. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 9.3(i) of the Articles which shall henceforth read as follow:

“ 9.3. Representation.

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any one manager of the Company.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le quatre mars.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Park Square Capital II Supplemental S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi sur les sociétés du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, ayant son siège social au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.559 (la Société). La Société a été constituée le 29 octobre 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2675 du 6 décembre 2010.

A COMPARU:

Park Square Capital Partners II Supplemental Fund, LP, une société en commandite (a limited partnership) constituée et organisée selon les lois de l'Île de Guernsey, ayant son siège social à Isabelle Chambers, Route Isabelle, St Peter Port, Guernsey, 6Y1 GY1 3TX, immatriculée au Registre de commerce de Guernsey sous le numéro 1328, agissant par le biais de son associé commandité Park Square Capital Partners II Supplemental Fund GP Limited (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit: 1.Modification de l'article 9.3(i) des statuts de la Société (les Statuts), de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« 9.3. Représentation.

(i) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant de la Société.»

2. Divers.

III. L'Associé Unique a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 9.3(i) des statuts de la Société (les Statuts), de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« 9.3. Représentation.

(i) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant de la Société.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ EUR 1.300.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2011. Relation: LAC/2011/11390. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011045974/99.

(110051675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 27.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011052894/9.

(110059811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

LU PC VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.950.

In the year two thousand and eleven, on the third day of February.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the private limited company (société à responsabilité limitée) LU PC VII S.à r.l., having its registered office in L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg number B 144950, incorporated by a deed of the undersigned notary on 16 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 613 dated 20 March 2009 (hereinafter the "Company").

The meeting is presided by Mr. Olivier MARBAISE, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary Mrs. Catherine SIEGERS, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutinizer Mrs. Catherine DELSEMME, employee, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the members, by the proxy holders representing the members, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the members representing the full amount of the corporate capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) are present or validly represented at the meeting. The members have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 2 paragraph 2 of the articles of association of the Company so as to insert the words "directly or indirectly" after the words "The Company may use its fund..."

2. Amendment of article 9 of the articles of association of the Company that shall henceforth be read as follows: "The Company's share are only transferable in accordance with the law and subject to any shareholders agreement to be entered into by the Company with all its Shareholders from time to time and as amended from time to time (the "Shareholders Agreement")";

3. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company so as to insert a additional paragraph which shall be read as follows: "The redemption and the cancellation of the Shares and any payments in respect thereof should be made in accordance with the relevant provisions of any Shareholders Agreement.";

4. Amendment of Article 13 of the articles of association of the Company that shall henceforth be read as follows: "The Company is managed by a board of managers composed of three managers which do not need to be shareholders. One manager of the board shall be a A manager (the "A Manager") and two managers of the board shall be B managers (the "B Managers" and together with the A Managers, the "Managers"). The Managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the terms of their office. The Company will be bound by the (i) signatures of at least one B Manager and (ii) the A Manager or the signature of any person empowered by the Board. The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to one or more persons. The managers may be dismissed freely at any time without there having to exist any legitimate reason. The notice calling the Shareholders' general meeting to remove a manager shall state that the purpose, or one of the purposes of the meeting is removal of that Manager. A Manager may resign at any time by delivering written notice to the remaining Managers and to the Shareholders. A Manager's resignation shall be effective as specified in the Law and the Articles."

5. Amendment of article 14 of the articles of association of the Company so as to be read as follows:

“ **14.1.** The Board of Managers shall choose from among its members a chairman and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

14.2. In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

14.3. The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or any manager. The Board of Managers shall meet at least twice during each financial year. All meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at another location reasonably convenient to the Managers (and permitted by the Law) at the place indicated in the notice of meeting.

14.4. The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, but in his absence, the Board of Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The chairman shall not have a casting vote.

14.5. Managers shall be given at least 14 days' prior written notice of each Board of Managers meeting and all relevant documents relating to the business to be considered at a meeting shall be provided to the Managers not less than 5 days prior to the relevant meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

14.6. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

14.7. A Manager may represent more than one of his colleagues.

14.8. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

14.9. Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

14.10. The quorum for any meeting of the Board of Managers shall be at least one B Manager and one A Manager, provided that:

(a) if two duly convened Board meetings held to consider substantially the same matters are inquorate because of the failure to attend of one or more "A" Managers or "B" Managers (respectively the "Non-Attending Class") then at a subsequently duly convened Board meeting held to consider substantially the same matter, a Manager of the Non-Attending Class will not be required at that Board meeting for it to be quorate;

(b) a simple majority of the Board of Managers will constitute a quorum for the purposes of considering any matter falling within 14.11.

14.11. The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.”

6. Amendment of Article 19 of the articles of association of the Company so as to replace the paragraph 3 and 4 of this Article 19 by the following content:

“Shareholder's meeting for any purpose or purposes may be called by any Shareholder upon prior written notice to be served at least 5 Business Days prior to the Shareholder's meeting to each Shareholder of the time, location and purpose of the Shareholder's meeting in accordance with the Law. The convening notice may be waived if all the Shareholders are present or represented and have unanimously agreed to do so.

All Shareholder's meeting shall be held in Luxembourg (except in case of emergency to be documented in the Shareholder's meeting minutes) at a location reasonably convenient to the Shareholders and shall be conducted in English.

The Shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the Shareholders are present or represented at a Shareholder's meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.”

7. Acceptation of the resignation of Panattoni Luxembourg Directorship Sarl as manager of the Company and simultaneous appointment of Panattoni Luxembourg Directorship Sarl as A Manager of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time.

8. Acceptation of the resignation of Mr. Max Florian Kreuter, born in Würzburg (Germany) on 20 January 1977, residing at 1, Wittelsbacherplatz, 80333 München (Germany) and Mr. Enrico Baldan, born in Dolo (Italy) on 4 July 1974, residing at 57, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg as Managers of the Company and simultaneous appointment of Mr. Max Florian Kreuter and Mr. Enrico Baldan as B managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time.

9. Empowerment of any manager of the Company and/or Olivier Marbaise, to act individually, to carry out any necessary action in relation to the points raised in the agenda of the meeting;

10. Miscellaneous.

Then, the meeting of members, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberates and passes, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to amend article 2 paragraph 2 of the articles of association of the Company so as to insert the words “directly or indirectly” after the words “The Company may use its fund...”.

Second resolution

The meeting resolves to amend 9 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“The Company’s share are only transferable in accordance with the law and subject to any shareholders agreement to be entered into by the Company with all its Shareholders from time to time and as amended from time to time (the “Shareholders Agreement”).”

Third resolution

The meeting resolves to amend 12 of the articles of association of the Company, so as to insert a last paragraph which shall be read as follows:

"The redemption and the cancellation of the Shares and any payments in respect thereof should be made in accordance with the relevant provisions of any Shareholders Agreement."

Fourth resolution

The meeting resolves to amend 13 of the articles of association of the Company which shall be read as follows:

"The Company is managed by a board of managers composed of three managers which do not need to be shareholders. One manager of the board shall be a A manager (the “A Manager”) and two managers of the board shall be B managers (the “B Managers”) and together with the A Managers, the “Managers”). The Managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the terms of their office. The Company will be bound by the (i) signatures of at least one B Manager and (ii) the A Manager or the signature of any person empowered by the Board. The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to one or more persons. The managers may be dismissed freely at any time without there having to exist any legitimate reason. The notice calling the Shareholders’ general meeting to remove a manager shall state that the purpose, or one of the purposes of the meeting is removal of that Manager. A Manager may resign at any time by delivering written notice to the remaining Managers and to the Shareholders. A Manager’s resignation shall be effective as specified in the Law and the Articles.”

Fifth resolution

The meeting resolves to amend 14 of the articles of association of the Company which shall be read as follows:

“ **14.1.** The Board of Managers shall choose from among its members a chairman and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

14.2. In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company’s purpose.

14.3. The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or any manager. The Board of Managers shall meet at least twice during each financial year. All meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at another location reasonably convenient to the Managers (and permitted by the Law) at the place indicated in the notice of meeting.

14.4. The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, but in his absence, the Board of Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The chairman shall not have a casting vote.

14.5. Managers shall be given at least 14 days’ prior written notice of each Board of Managers meeting and all relevant documents relating to the business to be considered at a meeting shall be provided to the Managers not less than 5 days prior to the relevant meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

14.6. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

14.7. A Manager may represent more than one of his colleagues.

14.8. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

14.9. Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

14.10. The quorum for any meeting of the Board of Managers shall be at least one B Manager and one A Manager, provided that:

(a) if two duly convened Board meetings held to consider substantially the same matters are inquorate because of the failure to attend of one or more "A" Managers or "B" Managers (respectively the "Non-Attending Class") then at a subsequently duly convened Board meeting held to consider substantially the same matter, a Manager of the Non-Attending Class will not be required at that Board meeting for it to be quorate;

(b) a simple majority of the Board of Managers will constitute a quorum for the purposes of considering any matter falling within 14.11.

14.11. The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution."

Sixth resolution

The meeting resolves to amend the Article 19 of the articles of association of the Company so as to replace the paragraph 3 and 4 of this Article 19 by the following content:

"Shareholder's meeting for any purpose or purposes may be called by any Shareholder upon prior written notice to be served at least 5 Business Days prior to the Shareholder's meeting to each Shareholder of the time, location and purpose of the Shareholder's meeting in accordance with the Law. The convening notice may be waived if all the Shareholders are present or represented and have unanimously agreed to do so.

All Shareholder's meeting shall be held in Luxembourg (except in case of emergency to be documented in the Shareholder's meeting minutes) at a location reasonably convenient to the Shareholders and shall be conducted in English.

The Shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the Shareholders are present or represented at a Shareholder's meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication."

Seventh resolution

The meeting resolves to accept the resignation of Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., a private limited company, R.C.S. Luxembourg number B 144945, with registered office at 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, as Manager of the Company and simultaneously, the meeting resolves to appoint Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., pre-named, as A Manager of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time.

Eighth resolution

The meeting resolves to accept the resignation as Managers of the Company of:

- Mr. Max Florian KREUTER, born in Würzburg (Germany) on 20 January 1977, residing at 1, Wittelsbacherplatz, D-80333 München (Germany);

- Mr. Enrico BALDAN, born in Dolo (Italy) on 4 July 1974, residing at 57, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg;

and simultaneously appoint Mr. Max Florian KREUTER and Mr. Enrico BALDAN, pre-named, as B Managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time.

Ninth resolution

The meeting resolves to empower any manager of the Company and / or Mr. Olivier MARBAISE, professionally residing at 203, route d'Esch, L1471 Luxembourg, to act individually, to carry out any necessary action in relation to the above resolutions.

Declarations, Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand one hundred Euro.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LU PC VII S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg numéro B 144950, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 613 du 20 mars 2009 (ci-après la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier MARBAISE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Catherine SIEGERS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme Scrutatrice Madame Catherine DELSEMME, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes constituent le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les associés, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) sont présent ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut en conséquent valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 2 paragraphe 2 des statuts de la Société de façon à insérer les mots "directement ou indirectement" après les mots " La Société peut utiliser ses fonds..."

2. Modification de l'article 9 des statuts de la Société qui doit désormais être lu comme suit: "Les parts sociales de la Société ne sont transférables qu'en conformité avec la loi et sous réserve de toute convention des actionnaires qui serait conclue par la Société avec tous ses actionnaires de temps à autre et tel que modifié de temps à autre (la "convention des actionnaires")."

3. Modification de l'article 12 des statuts de la Société de manière à insérer un paragraphe supplémentaire qui doit être lu comme suit: "Le rachat et l'annulation de parts sociales et tout paiement à l'égard de celles-ci doit être fait conformément aux dispositions pertinentes de toute convention entre actionnaires."

4. Modification de l'article 13 des statuts de la Société lequel devra désormais être lu comme suit: "La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Un gérant du conseil de gérance sera le gérant A (le "Gérant A") et deux gérants du conseil de gérance seront les gérants B (les "Gérants B" avec le Gérant A ci-après les "Gérants"). Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. La Société sera engagée par les (i) signatures d'au moins un des Gérants B et (ii) et du Gérant A ou de toute autre personne autorisée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé à une ou plusieurs personnes et chaque gérant peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé à une ou plusieurs personnes pour le représenter. Les gérants peuvent être librement et à tout moment destitués de leur fonction sans qu'il existe de raison légitime ("Cause Légitime")."

5. Modification de l'article 14 des statuts de la Société lequel devra désormais être lu comme suit:

" **14.1.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un, gérant, qui sera responsable de la tenue du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

14.2. Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et il peut autoriser toutes transactions compatibles avec l'objectif de la société.

14.3. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou du ou des gérants. Le conseil de gérance se réunira au moins deux fois au cours de chaque exercice. Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit qui puisse convenir à tous les gérants (et autorisée par la loi) au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

14.4. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par vote de la majorité présente à une telle réunion. Le président ne doit pas avoir une voix prépondérante.

14.5. Une convocation écrite devra être adressée au moins 14 jours avant à chaque membre du conseil de gérance et tous documents pertinents relatifs à la société à prendre en considération lors d'une réunion doivent être fournis à tous les gérants au moins 5 jours avant la réunion en question, sauf en cas d'urgence, dans ce cas la nature et les motifs de cette urgence doit être mentionnés dans l'avis de convocation. Cet avis de convocation peut être omis en cas d'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur, ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour une réunion du conseil de gérance qui se tiendra à une heure et un lieu déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

14.6. Tout gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre gérant pour le représenter.

14.7. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

14.8. Les votes pourront aussi être exprimés par écrit, ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur, ou par e-mail.

14.9. Tout gérant peut participer à toutes réunions du conseil de gérance par conférence-téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personnes à cette réunion.

14.10. Le quorum pour toute réunion du conseil de gérance doit être au moins d'un gérant B et d'un gérant A, à condition que:

(a) Si deux réunions du conseil dûment convoquée tenue pour examiner sensiblement les même questions où le quorum n'est pas atteint en raison de son défaut de comparaître de un ou plusieurs gérants "A" ou gérants "B" (respectivement la "classe des Non-participants ") puis à une réunion du conseil dûment convoquée par la suite tenue pour examiner sensiblement la même question, un gérant de la classe des non-participants ne sera pas tenu à cette réunion du conseil pour que le quorum soit atteint;

(b) une simple majorité du conseil gérance constituera le quorum dans le but d'examiner toutes questions du point 14.11.

14.11. Le conseil gérance peut adopter des résolutions à l'unanimité par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur, ou tout autre moyen de communication similaire, être confirmé par écrit. L'ensemble constitue la preuve au procès-verbal donnant des résolutions."

6. Modification de l'article 19 des statuts de la Société afin de remplacer le paragraphe 3 et 4 de l'article 19 par le contenu suivant:

"L'assemblée des associés pour tout objet peut être convoquée par tout actionnaire par convocation écrite 5 jours avant l'assemblée des associés, à chaque actionnaire mentionnant l'heure, le lieu et l'objet l'assemblée des associés en conformité avec la loi. La convocation peut être levée si tous les associés sont présents ou représentés et on unanimement acceptés de le faire.

Toutes les assemblées des associés se tiendront à Luxembourg (sauf en cas d'urgence doit être documenté dans le procès-verbal de l'assemblée des associés) à un lieu situé à proximité raisonnable des associés et se déroulera en anglais.

Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée des associés, s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation ou publication préalable."

7. Acceptation de la démission de Panattoni Luxembourg Directorship Sarl comme gérant de la Société et simultanément nomination de Panattoni Luxembourg Directorship Sarl comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

8. Acceptation des démissions en tant que gérants de la Société de M. Max Florian Kreuter, né à Würzburg (Allemagne) le 20 janvier 1977, demeurant à 1, Wittelsbacherplatz, 80333 München (Allemagne) et M. Enrico Baldan, né à Dolo (Italie) le 4 juillet 1974, demeurant à 57, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg et simultanément nomination de M. Max Florian Kreuter et M. Enrico Baldan, prénommés, comme gérants B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

9. Autorisation a tout gérant de la Société et/ou Olivier Marbaise, d'agir individuellement, pour mener à bien toute action nécessaire en relation avec les points soulevés dans l'ordre du jour de la réunion;

10. Divers.

Puis, l'assemblée des associés, après avoir elle-même considérée comme dûment constituée et convoquée, et donné son approbation en ce qui concerne les explications du président, délibère et prend, par vote unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 du paragraphe 2 des statuts de la Société afin d'insérer les mots suivants: "directement ou indirectement" après les mots "La Société peut utiliser ses fonds...".

Seconde résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

"Les parts sociales de la Société ne sont transférables qu'en conformité avec la loi et sous réserve de toute convention des actionnaires qui serait conclue par la Société avec tous ses actionnaires de temps à autre et tel que modifié de temps à autre (la "convention des actionnaires")."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société, de manière à insérer un dernier paragraphe, lequel devra désormais être lu comme suit:

"Le rachat et l'annulation des parts sociales, et tout paiement à l'égard de celle-ci doit être faite conformément aux dispositions pertinentes de toute convention entre actionnaires."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

"La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Un gérant du conseil de gérance sera le gérant A (le "Gérant A") et deux gérants du conseil de gérance seront les gérants B (les "Gérants B" avec le Gérant A ci-après les "Gérants").

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La société sera engagée par les (i) signatures d'au moins un des Gérants B et (ii) et le Gérant A ou de toute autre personne autorisée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé à une ou plusieurs personnes et chaque gérant peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé à une ou plusieurs personnes pour le représenter.

Les gérants peuvent être librement et à tout moment destitués de leur fonction sans qu'il existe aucune raison légitime ("Cause Légitime").

L'avis de convocation à l'assemblée générale des associés de révoquer un gérant doit indiquer que le but ou l'un des objectifs de la réunion est le retrait de ce gérant. Un gérant peut démissionner à chaque instant en remettant un avis écrit aux gérants restants ainsi qu'aux associés. La démission du gérant prend effet comme spécifié dans la loi et les statuts."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

14.1. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un, gérant, qui sera responsable de la tenue du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

14.2. Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et il peut autoriser toutes transactions compatibles avec l'objectif de la société.

14.3. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou du ou des gérants. Le conseil de gérance se réunira au moins deux fois au cours de chaque exercice. Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit qui puisse convenir à tous les gérants (et autorisée par la loi) au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

14.4. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par vote de la majorité présente à une telle réunion. Le président ne doit pas avoir une voix prépondérante.

14.5. Une convocation écrite devra être adressée au moins 14 jours avant à chaque membre du conseil de gérance et tous documents pertinents relatifs à la société à prendre en considération lors d'une réunion doivent être fournis à tous les gérants au moins 5 jours avant la réunion en question, sauf en cas d'urgence, dans ce cas la nature et les motifs de cette urgence doit être mentionnés dans l'avis de convocation. Cet avis de convocation peut être omis en cas d'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur, ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour une réunion du conseil de gérance qui se tiendra à une heure et un lieu déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

14.6. Tout gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre gérant pour le représenter.

14.7. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

14.8. Les votes pourront aussi être exprimés par écrit, ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur, ou par e-mail.

14.9. Tout gérant peut participer à toutes réunions du conseil de gérance par conférence-téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personnes à cette réunion.

14.10. Le quorum pour toute réunion du conseil de gérance doit être au moins d'un gérant B et d'un gérant A, à condition que:

(a) Si deux réunions du conseil dûment convoquée tenue pour examiner sensiblement les même questions où le quorum n'est pas atteint en raison de son défaut de comparaître de un ou plusieurs gérants "A" ou gérants "B" (respectivement la "classe des Non-participants ") puis à une réunion du conseil dûment convoquée par la suite tenue pour examiner sensiblement la même question, un gérant de la classe des non-participants ne sera pas tenu à cette réunion du conseil pour que le quorum soit atteint;

(b) une simple majorité du conseil gérance constituera le quorum dans le but d'examiner toutes questions du point 14.11.

14.11. Le conseil gérance peut adopter des résolutions à l'unanimité par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur, ou tout autre moyen de communication similaire, être confirmé par écrit. L'ensemble constitue la preuve au procès-verbal donnant des résolutions."

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société, en remplaçant le paragraphe 3 et 4 par le contenu suivant:

"L'assemblée des associés pour tout objet peut être convoquée par tout actionnaire par convocation écrite 5 jours avant l'assemblée des associés, à chaque actionnaire mentionnant l'heure, le lieu et l'objet l'assemblée des associés en conformité avec la loi. La convocation peut être levée si tous les associés sont présents ou représentés et on unanimement acceptés de le faire.

Toutes les assemblées des associés se tiendront à Luxembourg (sauf en cas d'urgence doit être documenté dans le procès-verbal de l'assemblée des associés) à un lieu situé à proximité raisonnable des associés et se déroulera en anglais.

Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée des associés, s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation ou publication préalable."

Septième résolution

L'assemblée accepte la démission de Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg numéro B 156751, ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme gérante de la société et simultanément, l'assemblée décide de nommer Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., pré-nommée, comme gérante A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions comme gérants de la Société:

- Monsieur Max Florian KREUTER, né à Würzburg (Allemagne) le 20 janvier 1977, demeurant à 1, Wittelsbacherplatz, D-80333 München (Allemagne);

- Monsieur Enrico BALDAN, né à Dolo (Italie) le 4 juillet 1974, demeurant au 57, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, et de nommer simultanément Monsieur Max Florian KREUTER et Monsieur Enrico BALDAN, prénommés, comme gérants B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'autoriser tout gérant de la Société et/ou Monsieur Olivier MARBAISE, demeurant professionnellement au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, d'agir individuellement, pour mener à bien toute action nécessaire en relation avec les points soulevés dans l'ordre du jour de la réunion.

Déclarations, Frais et Evaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président a mis fin à la séance.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue des personnes comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Olivier MARBAISE, Catherine SIEGERS, Catherine DELSEMME, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2011. Relation GRE/2011/730. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 1^{er} mars 2011.

Référence de publication: 2011038591/427.

(110042653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

European Power Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.522.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration en date du 11 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Pour copie conforme

K. LOZIE / COSAFIN S.A.

- / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011052682/15.

(110058330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Aberdeen Alpha, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 146.062.

—
Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Victoria Brown.

Référence de publication: 2011054007/10.

(110060719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 27.471.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Victoria Brown.

Référence de publication: 2011054008/10.

(110060640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Banque Havilland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.029.

—
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011056032/9.

(110062859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.
